
Genève, 18 juin 2007

Points 5 et 6 vi) de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de dispositions pour pourvoir aux coûts
du Comité préparatoire**

**Examen des questions relatives à la préparation
de la première Conférence des Hautes Parties
contractantes au Protocole V relatif aux restes
explosifs de guerre**

**Dispositions à prendre pour pourvoir aux coûts
de la Conférence**

**COÛTS ESTIMATIFS DE LA RÉUNION DU COMITÉ PRÉPARATOIRE
DE LA PREMIÈRE CONFÉRENCE DES HAUTES PARTIES
CONTRACTANTES AU PROTOCOLE V**

ET

**DE LA PREMIÈRE CONFÉRENCE DES HAUTES PARTIES CONTRACTANTES
AU PROTOCOLE V RELATIF AUX RESTES EXPLOSIFS DE GUERRE,
ANNEXÉ À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION
DE L'EMPLOI DE CERTAINES ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ÊTRE
CONSIDÉRÉES COMME PRODUISANT DES EFFETS TRAUMATIQUES
EXCESSIFS OU COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION**

Note du secrétariat

1. La troisième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui s'est tenue à Genève du 7 au 17 novembre 2006, a décidé que la première Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre serait convoquée le 6 novembre 2007 et durerait un jour, en étant précédée d'une réunion d'un jour du Comité préparatoire, qui se tiendrait le 18 juin 2007.
2. Le présent document, qui est soumis en application de la décision susmentionnée, indique les coûts estimatifs de la Conférence et de la réunion considérées, qui s'élèvent à 380 800 dollars des États-Unis. On trouvera dans les tableaux ci-joints une ventilation de ces coûts.

3. Il y a lieu de noter que les montants estimatifs ont été établis compte tenu de l'expérience passée et du volume de travail prévu. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de la réunion et de la Conférence et l'achèvement des travaux correspondants, toutes les dépenses pertinentes ayant été comptabilisées. Tous ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors opérés en conséquence.

4. Quant aux dispositions financières, suivant la pratique établie précédemment pour des conférences et réunions connexes portant sur des instruments multilatéraux relatifs au désarmement et entérinée par les règlements intérieurs de ces conférences et réunions, les coûts sont couverts par les États parties qui y participent, selon le barème des quotes-parts de l'ONU, ajusté au prorata du nombre desdits États. Les États qui ne sont pas parties aux instruments considérés et qui acceptent l'invitation à prendre part auxdites conférences et réunions participent aux coûts à hauteur du taux établi à leur égard par le barème des quotes-parts de l'ONU.

5. Des avis de recouvrement seront établis sur la base du montant total des coûts estimatifs et de la formule de partage des coûts énoncés ci-dessus, sous réserve que les Hautes Parties contractantes approuvent ces coûts et cette formule. Comme les activités considérées ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, il incombe aux Hautes Parties contractantes de payer leur part du montant estimatif dès réception des avis de recouvrement.

**COMITÉ PRÉPARATOIRE DE LA PREMIÈRE CONFÉRENCE DES HAUTES PARTIES CONTRACTANTES
AU PROTOCOLE V RELATIF AUX RESTES EXPLOSIFS DE GUERRE, ANNEXÉ À LA CONVENTION
SUR CERTAINES ARMES CLASSIQUES**

Genève, 18 juin 2007

(Montants en dollars des États-Unis*)

Services de conférence	Service des séances	Documentation à établir avant la session	Documentation à établir au cours de la session	Comptes rendus analytiques	Documentation à établir après la session	Services d'appui	Divers	Total
Interprétation et service des séances	12 800							12 800
Traduction de la documentation		42 900	23 400	37 500	49 100			152 900
Services d'appui						900		900
Divers							3 300	3 300
Total	12 800	42 900	23 400	37 500	49 100	900	3 300	169 900

* Au taux de USD 1 = CHF 1,22.

A.	Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	169 900
B.	Total des coûts autres que ceux des services de conférence	-
	Total général (arrondi) A + B	<u>169 900</u>

**PREMIÈRE CONFÉRENCE DES HAUTES PARTIES CONTRACTANTES AU PROTOCOLE V RELATIF
AUX RESTES EXPLOSIFS DE GUERRE, ANNEXÉ À LA CONVENTION
SUR CERTAINES ARMES CLASSIQUES**

Genève, 6 novembre 2007

(Montants en dollars des États-Unis*)

Services de conférence	Service des séances	Documentation à établir avant la session	Documentation à établir au cours de la session	Comptes rendus analytiques	Documentation à établir après la session	Services d'appui	Divers	Total
Interprétation et service des séances	12 800							12 800
Traduction de la documentation		55 600	42 900	37 500	55 600			191 600
Services d'appui						900		900
Divers							3 300	3 300
Total	12 800	55 600	42 900	37 500	55 600	900	3 300	208 600

* Au taux de USD 1 = CHF 1,22.

A.	Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	208 600
B.	Total des coûts autres que ceux des services de conférence	
1)	<i>Matériel technique</i>	2 000
	<i>Dépenses d'appui au programme (13 % de B)</i>	<u>260</u>
	<i>Total partiel B</i>	2 260
	Total général (arrondi) A + B	<u>210 900</u>
